



LA FEUILLE



Des habitants de la vallée de Saurat

N°4 - Octobre 2009



E-mail :
mairie-saurat@wanadoo.fr

EDITORIAL

Quel bel été nous avons eu...suivi d'un véritable été indien! Bien sûr les ramasseurs de champignons ne sont pas de cet avis...le soleil permanent n'a pas favorisé l'apparition tant attendue de leur «trésor».

Cette chaleur estivale a délié bien des langues : le sens interdit avait changé de sens ! Cette décision avait été discutée et réfléchiée en groupe de travail ; elle s'inscrivait dans une réflexion globale sur l'amélioration de la circulation dans la traversée du village. Jusque là, aucune étude n'avait été conduite dans la mise en place de l'ancien sens de circulation. L'essai grandeur nature d'un autre semblait judicieux pour déterminer la meilleure solution. En outre le choix de cet été nous paraissait plus «respectueux» des habitants des hameaux qui à près de 90% vivent entre le village et le Col de Port : ils pouvaient descendre directement dans les commerces du bourg sans avoir à faire le tour «Chemin de Claux» pour remonter la rue Albert Sans...Mais nous n'avions pas envisagé un point important : en cas d'accident, d'incendie,...il faut que les secours utilisent le chemin le plus direct afin d'arriver le plus vite possible sur les lieux du sinistre guidés par les personnes rencontrées dans la rue : en passant obligatoirement par la RD 618 cet été ils risquaient de perdre des minutes précieuses en cherchant l'adresse indiquée n'ayant croisé personne sur cette déviation pour pouvoir les guider. Heureusement que lors de l'explosion de gaz de cet été, ils sont passés outre l'arrêté municipal instaurant le sens interdit (à ce propos, Mme Maury, victime lors de cette explosion, a quitté le quartier des grands brûlés du CHU de Rangueil et poursuit sa convalescence dans un centre spécialisé à Lamalou Les Bains en compagnie de son mari).

Le choix 2009 n'était donc pas pertinent ; il ne sera pas reconduit pour 2010.

2009 a été le théâtre de deux grandes luttes.

Tout d'abord, la poursuite de notre combat pour le maintien du service public de La Poste à Saurat ; un grand merci pour votre participation le 3 octobre dernier en signant la pétition et en venant voter le samedi matin : 518 bulletins pour le maintien de La Poste actuelle !

En second lieu, nous avons entrepris un combat tout aussi difficile pour trouver un nouveau médecin ; pour le moment nos recherches sont infructueuses et l'organisme que nous avons sollicité pour nous aider n'est pas plus efficace. Des docteurs nous ont contacté directement : ils recherchent surtout une grosse clientèle qui leur assurerait des revenus conséquents.... 612 Sauratois permanents, plus du double pendant les vacances, ne leur semblent pas suffisants. Nous ne nous décourageons pas et poursuivons notre quête. Continuez à soutenir la pharmacienne ; soyez patient ; nous y arriverons !

La rentrée scolaire 2009-2010 a été caractérisée par une augmentation du nombre d'élèves : 51 inscrits à ce jour. Nous avons appuyé la demande d'ouverture d'une troisième classe ; ce fut un demi succès : la classe n'a pas été créée mais une enseignante supplémentaire a été nommée sur une année pour permettre un travail plus individualisé. En concertation avec les parents d'élèves, nous avons changé de traiteur pour la fourniture des repas de la cantine. L'affluence des rationnaires montre que le



Sommaire

Edito.....	Page 1
Etat Civil. Site internet.....	Page 2
Neige. C R conseil municipal	Page 3
Infos pratiques.....	Page 5
Dossier : patrimoine.....	Page 6
Prix de l'eau. Station d'épuration.....	Page 8
Connaissez-vous les années... 09 ?	Page 9
Décharges illégales. Travaux.....	Page 10
Ouverture de la bibliothèque.	
Contester le montant de ses impôts locaux.	
La Poste.....	Page 12



Suite de la page 1

choix d'«Ariège Restauration» est satisfaisant même si le coût des repas est plus lourd pour les familles et pour la mairie (le CCAS peut apporter une aide en fonction de votre situation ; une permanence est organisée en Mairie le vendredi après-midi).

Le congrès des Maires, du 17 au 19 novembre à Paris verra se réaffirmer la position de ses membres face à la volonté de l'exécutif de modifier la carte de la représentation locale ; Nous y serons pour défendre le rôle indispensable de l' élu local dans le maillage administratif du territoire, manifester notre opposition au projet de suppression des conseillers généraux, demander la pérennisation de la compensation de la taxe professionnelle versée à la Communauté de Communes.

Redevables de la confiance que vous nous avez témoignée le 9 mars 2008, nous continuerons à travailler



avec enthousiasme et cherchons à répondre au mieux à vos aspirations.

L'équipe municipale

ETAT CIVIL

NAISSANCES

- **PUPIER-DOUCE Lola** : le 1er avril 2009
- **GRELOT-AUDINOT Alexandre, Georges, Raphaël** : le 28 avril 2009
- **LEA-ROZENBERG Ulysse, Henri, Louis, Pierre** : le 15 juin 2009
- **RIUDAVETZ Kim, Swann** : le 22 mai 2009
- **GANDOIN-BELS Florent, Yann, Michaël** : le 13 août 2009
- **WAISSAN Akinat** : le 29 septembre 2009
- **DA COSTA Enzo** : le 18 octobre 2009
- **FERRAND loius, Antoine, Yinang** : le 15 octobre 2009

MARIAGES

- **ROZENBERG Guillaume et LEA Vanessa** : le 18 avril 2009
- **CASTRO Charles et BRAU Annie** : le 9 mai 2009
- **DAVEZAC-LANSADE Olivier et CHARLOT Magali** : le 11 juillet 2009

DECES

- **ESTEBE dit : le Rey Maurice** : le 17 avril 2009 - 86 ans
- **ARDIOT Andrée épouse FOACHE** : le 22 mai 2009 - 89 ans
- **CARBONNE dite Massé Lucie épouse COLLEONI** : le 31 mai 2009 - 83 ans
- **ROGALLE Marcelle** : le 19 juin 2009 - 85 ans
- **CARRERE Alfred** : le 15 juin 2009 - 83 ans
- **PAGES Henri** : le 27 juin 2009 - 87 ans
- **BERDIEL Charles** : le 30 juillet 2009 - 78 ans
- **ANDRE Raymond** : le 17 septembre 2009 - 65 ans

Monsieur Fernand CUMINETTI Premier Adjoint au Maire et son épouse Gilberte ont eu la douleur de perdre leur fils Gérard en ce mois d'avril 2009 ; le conseil municipal et la population sauratoise leur renouvellent ici leurs très sincères condoléances.

SITE INTERNET

Voilà un an que le site internet de la mairie de Saurat est en ligne et déjà plus de 9000 visiteurs ont pu apprécier ses rubriques. Si vous ne l'avez déjà fait, nous vous conseillons d'y faire un tour ; vous y trouverez des rubriques sur la vie du village, les commerces, les artisans, les locations, l'urbanisme, la culture, les animations, l'activité du Conseil municipal, des adresses utiles, etc...



Le «webmaster» (amateur néo-phyte) chargé de mettre en ligne

les informations susceptibles d'intéresser les Sauratois (de Saurat ou d'ailleurs) s'efforce de maintenir le site à jour régulièrement; seules les informations qui lui parviennent par votre intermédiaire, ou celles qu'il découvre lui-même se retrouvent en ligne, alors n'hésitez pas à communiquer tout ce que vous pensez pouvoir concerner les Sauratois et la vie de la Commune. ■



NEIGE

L'été indien se termine ; les premières neiges ne vont pas tarder à arriver et à recouvrir les toits des maisons. A cette occasion, nous vous rappelons qu'un dispositif retenant la neige et l'empêchant de tomber doit être installé sur la partie de la toiture versant sur le domaine public.

Lorsque la neige tombe sur la voie publique il est de la responsabilité



de chaque habitant de nettoyer le trottoir et le caniveau face à son domicile. Il en est de même pour

les commerçants et leur devant de porte

En cas d'accident d'un tiers, vous pouvez être tenu pour responsable.

Le déneigement des routes menant aux habitations sera confié en alternance à Mr Gérard Da Costa et à Mr Didier Da Costa. Le dimanche, il se fera entre 8 heures et 16heures 30 ■

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 30 AVRIL 2009 - 20 h 30

Présents : Anne-Marie BASSERAS, Patrick MOLINIER, Jean-Luc PIALAT, Jean-Alain TOQUEC, Jean ROQUES, Joseph MAURY, Didier LEGER, Bernard LAGARDE, Mathieu GALY, Danièle CHEVALIER, Alain SANS.

Absents : Denis OLIER, Fernand CUMINETTI, Marguerite CONTE, Valérie BOUFFARD.

Procurations : Fernand CUMINETTI à Anne-Marie BASSERAS, Marguerite CONTE à Joseph MAURY, Valérie BOUFFARD à Jean-Luc PIALAT.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20 H 45.

Le compte-rendu du 26 mars 2009 n'appelant pas de commentaire est adopté à l'unanimité.

Jean-Luc PIALAT est nommé secrétaire de séance à l'unanimité.

Madame le Maire donne lecture de l'ordre du jour :

- 1) Désignation des régisseurs de la recette d'état pour percevoir les amendes forfaitaires de la police de circulation :
 - Régisseur J.M. Marrot,
 - suppléante F Irziguen.
- 2) Mandat de signature pour tous les actes administratifs.

3) Vente d'un lot de Mélèzes pour 6 000 €.

4) Vente de la portion de chemin de la Fontaine qui longe les parcelles 2344 et 2345.

5) Affirmation de notre soutien à la fédération nationale des communes forestières.

6) Modification des statuts de la communauté des communes du Pays de Tarascon pour participation au schéma de cohérence territoriale et adhésion au syndicat mixte pour l'élaboration de ce SCOT. Transfert de compétences.

7) Convention pour participation au fonctionnement du service de Médecine scolaire installé à Lavelanet.

8) Demande de PVR pour la zone 6 du PLU.

Le Conseil Municipal, unanime, adopte l'ordre du jour.

DU 2 JUIN 2009 - 20 H 30

Présents : Anne-Marie BASSERAS, Fernand CUMINETTI, Jean-Luc PIALAT, Jean-Alain TOQUEC, Patrick MOLINIER, Didier LEGER, Valérie BOUFFARD, Joseph MAURY, Marguerite CONTE, Bernard LAGARDE,

Denis OLIER.

Absents : Danièle CHEVALIER, Mathieu GALY, Alain SANS, Jean ROQUES.

Procurations : Jean ROQUES à Patrick MOLINIER, Danièle CHEVALIER à Fernand CUMINETTI, Alain SANS à Jean-Luc PIALAT, Mathieu GALY à Bernard LAGARDE.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20 h 35.

Le compte-rendu du 30 avril 2009 n'appelant pas de commentaire est adopté à l'unanimité.

Bernard LAGARDE est nommé secrétaire de séance à l'unanimité.

Madame le Maire demande l'inscription à l'ordre du jour des points suivants :

Attribution de l'indemnité d'élection municipale de 2008 aux deux secrétaires de séance

• Choix d'un entrepreneur pour le goudronnage de la route de l'Ubac

• Vote d'une motion

• Annulation d'une délibération du 31/10/2008 autorisant Madame le Maire à demander à l'entreprise Azuara de réaliser deux extensions de réseau d'assainissement et eau.



Madame le Maire donne lecture de l'ordre du jour :

- 1) Attribution d'un «livret d'épargne» à un nouveau né sur la commune de Saurat
- 2) Autorisation de demander une D.U.P. générale
- 3) Nomination de Gérard DA COSTA et Didier DA COSTA sur les postes d'Adjoint Technique Principal de 2ème classe.
- 4) Instauration d'une T.L.E. (Taxe Locale d'Équipement)
- 5) Embauche (en contrat aidé) de Gulaga Morcicek
- 6) Définition des emplacements interdits de stationnement dans le village
- 7) Acquisition d'un défibrillateur
- 8) Autorisation de payer la «compensation budget» au SMDEA.
- 9) Demande d'extension du réseau d'électricité pour la zone artisanale de la Mouline
- 10) Acquisition d'une table de ping-pong
- 11) Signature de la pétition demandant que le «Haut – Commissaire à la Jeunesse» soit appelé «Ministre de la Jeunesse».
- 12) Réparation du toit du logement social au 106 rue Albert Sans.
- 13) Entretien de la route qui conduit du pont d'Abène vers le Bénans
- 14) Entretien de la route vers Mèlès
- 15) Participation au projet numérique rural

QUESTIONS DIVERSES

Le conseil municipal unanime adopte le nouvel ordre du jour.

DU 26 JUIN 2009 - 20 H 30

Présents : Anne-Marie BASSERAS, Fernand CUMINETTI, Jean-Luc PIALAT, Jean-Alain TOQUEC, Patrick MOLINIER, Jean ROQUES, Didier LEGER, Valérie BOUFFARD, Joseph MAURY, Marguerite CONTE, Bernard

LAGARDE, Denis OLIER, Danièle CHEVALIER.

Absents : Mathieu GALY, Alain SANS.

Procurations : Mathieu GALY à Bernard LAGARDE.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20 h 50.

Le compte-rendu du 2 juin 2009 n'appelant pas de commentaire est adopté à l'unanimité. Monsieur Patrick MOLINIER est nommé secrétaire de séance à l'unanimité. Madame le Maire donne lecture de l'ordre du jour :

- 1) Titularisation de François Puisseux
- 2) Suppression de deux emplois d'agent technique première classe
- 3) Renouvellement du contrat de Denise Valle
- 4) Renouvellement du contrat d'Anne Martinez (août 2009)
- 5) Adhésion à une association qui aide à la recherche d'un médecin
- 6) Choix de l'entrepreneur qui réalisera le renforcement du mur de soutènement de l'école
- 7) Acceptation des factures d'Azura
- 8) Etude d'une proposition d'échanger des terrains au Souleilhan
- 9) Interdiction de stationnement dans la rue et sur les places du village aux camping cars, caravanes et camionnettes, et détermination d'une aire de stationnement pour ces véhicules (exception faite aux forains pour la fête et aux exposants des marchés artisanaux et aux participants au concours des chevaux de Mérens).
- 10) Aménagement de la circulation et du stationnement dans le bourg centre du 01/07/09 au 31/08/09 :
 - sens unique,
 - interdiction de stationner Place des Tilleuls (côté impair) et Place Conti,
- 11) Modification des statuts de la

Communauté de Communes du Pays de Tarascon (compétences facultatives).

QUESTIONS DIVERSES

Le conseil municipal, unanime, adopte l'ordre du jour

DU 28 AOUT 2009 - 20 H 30

Présents : Anne Marie BASSERAS, Fernand CUMINETTI, Patrick MOLINIER, Jean-Luc PIALAT, Jean ROQUES, Valérie BOUFFARD, Marguerite CONTE, Joseph MAURY, Bernard LAGARDE, Mathieu GALY, Didier LEGER, Denis OLIER, Alain SANS.

Absents : Danièle CHEVALIER, Jean-Alain TOQUEC.

Procurations : Danièle CHEVALIER à Anne Marie BASSERAS, Jean-Alain TOQUEC à Bernard LAGARDE.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20 h 35.

Le compte-rendu du 26 juin 2009 n'appelant pas de commentaire est adopté à l'unanimité.

Alain SANS est nommé secrétaire de séance à l'unanimité.

Madame le Maire demande l'inscription à l'ordre du jour de cinq points supplémentaires :

- aménagement du mur de l'école,
- une décision modificative,
- étude du devis de l'abribus,
- aménagement «vert» de Campagnole,
- adhésion à l'association VIA 09.

Madame le Maire donne lecture de l'ordre du jour :

- 2) Route de l'Ubac :
 - transfert de cette route dans le domaine public,
 - choix d'un nom,
 - longueur,
 - point de départ, point final.
- 3) Affectation d'un numéro à la maison de Charles Castro située «Passage de Pagès».
- 4) Demande de la désignation d'un commissaire enquêteur.
- 5) Organisation du risque de Pandémie Grippale.
- 6) Recherche d'un médecin.



7) Organisation d'une consultation locale du type référendaire contre la privatisation de la poste.

QUESTIONS DIVERSES

Le conseil municipal, unanime, adopte le nouvel ordre du jour.

DU 30 SEPTEMBRE 2009 - 20 H 30

Présents : Anne Marie BASSE-RAS, Fernand CUMINETTI, Patrick MOLINIER, Jean-Luc PIALAT, Marguerite CONTE, Joseph MAURY, Bernard LAGARDE, Mathieu GALY, Didier LEGER, Jean ROQUES, Danièle CHEVALIER et Jean-Alain TOQUEC.

Absents : Valérie BOUFFARD, Alain SANS et Jean-Alain TOQUEC.

Procurations : Jean-Alain TOQUEC à Bernard LAGARDE

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20h30.

Le compte-rendu du 18 septembre 2009 n'appelant pas de commentaire est adopté à l'unanimité.

Patrick MOLINIER est nommé secrétaire de séance à l'unanimité. Madame le Maire donne lecture de l'ordre du jour :

- 1) Création de 5 points d'eau de défense des forêts contre l'incendie. Elle propose au Conseil municipal d'ajouter les 3 points suivants à l'ordre du jour :
- 2) Taxes et produits irrécouvrables
- 3) Participation au financement des travaux de la déviation d'Ax Les Thermes
- 4) Acquisition d'une parcelle (n° 253 section D)

Le Conseil municipal unanime adopte le nouvel ordre du jour.

DU 12 OCTOBRE 2009 - 18 H 30

Présents : Anne-Marie BASSE-RAS, Fernand CUMINETTI, Patrick MOLINIER, Jean-Luc

PIALAT, Joseph MAURY, Bernard LAGARDE, Jean-Alain TOQUEC, Danièle CHEVALIER, Maguy CONTE et Valérie BOUFFARD.

Absents : Mathieu GALY, Didier LEGER, Jean ROQUES, Alain SANS et Denis OLIER.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18h35

Le compte-rendu du 30 septembre 2009 n'appelant pas de commentaire est adopté à l'unanimité.

Jean-Luc PIALAT est nommé secrétaire de séance à l'unanimité.

Madame le Maire donne lecture de l'ordre du jour :

- 1) C o m p l é m e n t d e PVR (Participation Voirie et Réseaux). Elle propose au Conseil municipal d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour :
- 2) Autorisation du Conseil pour solliciter un avocat

Le Conseil municipal unanime adopte le nouvel ordre du jour. ■

INFOS PRATIQUES

MAIRIE : HEURES D'OUVERTURE AU PUBLIC

Le secrétariat de Mairie, assuré par Mme Fatima IRZIGUEN, accueille le public tous les après-midis de 13h30 à 16 h 30. Un répondeur téléphonique peut prendre vos messages.

Madame le Maire peut recevoir le public sur rendez-vous le samedi matin

Les compétences suivantes ne sont plus du domaine de la Mairie. Il convient donc de s'adresser directement à leurs services

- pour l'eau et l'assainissement au S.M.D.E.A (syndicat mixte des eaux et de l'assainissement) à Teillet 09250 LUZENAC Tel: 05 61 05 56 25
- pour le ramassage des ordures

ménagères et des encombrants au S.M.E.C.T.O.M du Pantaurel à 09120 Varihles Tel: 05 61 68 02 02

- pour le transport à la demande, pour l'**O.P.A.H** (opération programmée d'amélioration de l'habitat), pour l'opération façades au siège de la Communauté de Communes du Pays de Tarascon: services gratuits à Tarascon, 19 avenue de Sabart 09400 TARASCON Tel :05 34 09 86 30
- pour les personnes âgées de plus de 60 ans, les personnes en situation de handicap, leur famille, les professionnels, les aidants, au **C.L.I.C** (centre local d'information et de coordination des pays de Tarascon, Auzat, Vicdessos), 18 Avenue Victor Pilhes, 09400 Tarascon

SERVICES UTILES :

Domaine de l'urbanisme :

- pour toute opération de rénovation et d'aménagement en Ariège au **C.A.U.E** (conseil d'architecture d'urbanisme et d'environnement) à Foix, Hôtel du Département, BP23, Tel : 05 61 02 09 50, consultation et conseil gratuit.
- avant toute rénovation, invitez l'artisan que vous avez choisi à prendre connaissance des péconisations techniques sur le site internet www.batiancien-ariège.com

N'hésitez pas à consulter le secrétariat pour toute demande de renseignements : vous serez orienté vers le service compétent de la Mairie, de la Communauté de Communes, du Département, de la Région, de l'Etat ■



DOSSIER : P

A l'occasion de la 26^e édition des Journées du patrimoine (le 20 septembre) vous avez pu découvrir ou redécouvrir des trésors méconnus et parfois ignorés qui ont construit l'histoire de l'Ariège. Mais connaissez-vous vraiment le patrimoine Sauratois ?

Grâce au travail réalisé par le CAUE à la demande de la Communauté de Communes voici le premier d'une série d'articles qui se propose de vous faire partir à la découverte de ce qui, public ou privé, laïc ou religieux, riche ou humble, appartient au patrimoine de notre village.

La rentrée scolaire venant juste de s'effectuer, il était donc tout à fait normal de commencer cette série par les écoles.

L'enseignement à Saurat, et l'installation d'instituteurs, a d'abord commencé par des locations de maisons. La première création de poste a lieu dans le bourg en 1833 et sera suivie de 10 autres, la dernière arrivera en 1895. Afin de répondre à la forte démographie de la commune et dans le grand mouvement éducatif lancé par Jules Ferry à partir de 1885, la commune de Saurat s'est dotée de quatre écoles de hameaux. Ces écoles sont situées dans des zones à l'accès délicat, au plus près de la population montagnarde. Elles ont été implantées soit au centre d'un hameau important comme à Prat Communal ou à Cabus, soit dans une zone non habitée mais relativement centrale vis-à-vis des écarts ou des fermes isolées environnantes, c'est le cas pour les écoles de l'Ubac (la Cousteille), ou du Souleillan. Ainsi au début du 20^{ème} siècle, on comptait sept écoles, deux écoles de garçons (la Ville et Prat Communal), deux écoles de filles (la Ville et Prat

Communal) et trois écoles mixtes (Cabus, la Cousteille et le Souleillan).

L'école du village



L'origine de la construction de l'Ecole actuelle, ancienne Marie-Ecole, remonte à 1862. Cette construction arrive avant la vague de constructions de la Troisième République de la fin du 19^{ème} siècle. A l'initiative du Conseil Communal, un premier plan fut réalisé par l'architecte départemental Fiquet, mais face aux difficultés rencontrées pour l'acquisition des terrains, le projet avorta. En 1863, un nouveau projet fut élaboré sur le site actuel. Le coût total des achats de terrain comprenant un jardin et une grange revint à 1051 Francs. Le coût total de la construction quant à lui approcha les 16.000 Francs. Par délibération du 26 décembre 1869, soit sept ans après les premières ébauches, le Conseil Municipal de la commune de Saurat, accusa réception des travaux. En 1888, suite au peu d'entretiens réalisés par la commune, de grosses réparations ont lieu. En effet, un rapport de l'architecte départemental André della Jogna indique que les toitures laissent passer l'eau, que le cabinet d'aisance, une partie du mur de clôture et le préau couvert sont écroulés. La réfection de cet ensemble sera réalisée par Joseph Vigoul, entrepreneur en bâtiment à Tarascon. Il faut ensuite

attendre 1930 pour trouver trace de nouveaux travaux importants. Il s'agit alors de refaire la toiture ainsi que le plafond et le plancher de la salle de réunion du Conseil Municipal. La dernière modification est récente et consiste en une extension sur la façade principale. Le bâtiment comporte un étage, la façade ordonnancée de l'école est marquée par cinq travées de fenêtres. Deux éléments la complètent, une cave réservée à l'origine à l'instituteur, sur la gauche, et un préau sur la droite. Une corniche imposante supporte la toiture en pavillon couverte d'ardoise. Les ouvertures possèdent des encadrements en grès. On trouve une porte principale, centrée, et une seconde plus modeste décentrée sur la droite.

Prat-Communal



La section de Prat Communal était la section scolaire la plus importante de la commune. En 1872, on comptait 748 habitants dont 60 élèves. La première création de poste a lieu en 1855, une seconde en 1872 puis une dernière en 1881. De 1855 à 1893, diverses maisons sont louées et servent d'école, c'est ce que l'on appelle alors les «maisons d'école». Ainsi on sait que de 1874 à 1883, le meunier de Prat Communal, M. Blazy loue une maison au Fond de la Serre. Ensuite, ce sera le père François Rivière, curé à Rabat puis à Orlu. En 1872, afin de



PATRIMOINE

faire face au nombre important de jeunes élèves, il est créé une autre école.

Le projet de construction de l'école actuelle remonte à 1889, et c'est l'architecte Paris, de Foix, qui réalise les plans. Les travaux sont réceptionnés en 1893. Le projet est conçu pour deux classes de 40 garçons et d'une classe de filles de 40, soit au total 120 élèves.

Cette école est la plus imposante de la commune. Elle est constituée de deux étages sur un rez-de-chaussée surélevé, alors que le projet initial n'en avait prévu qu'un et des combles. La façade est ordonnancée et la partie centrale possède quatre travées. Deux extensions, les classes, sont adossées aux murs pignons. Une porte permet d'accéder à la classe réservée aux garçons et la seconde à la classe des filles. Les logements des instituteurs se situent aux étages. Ces derniers sont marqué en façade par de bandeaux de briques. Le mur est surmonté d'une corniche en briques.

Cabus



La première maison d'école est ouverte à Cabus en 1866. La décision de construire une école mixte pour 48 élèves est prise en 1889. En 1891, la section comporte 451 habitants.

Pour des raisons financières, les deux préaux initialement prévus sur les pignons ne seront pas réa-

lisés, mais un seul verra le jour, en retour de la façade principale, à l'ouest.

Le bâtiment comporte un étage et la façade possède quatre travées de fenêtres. Une passerelle a été réalisée plus tardivement sur la façade postérieure, elle donne un accès direct à l'étage. Le mur est couronné par des couches de briques donnant l'illusion d'une corniche.

Le Souleillan



C'est en 1866 que la première école est créée dans le secteur du Souleillan. En 1888, un projet est lancé afin de répondre aux besoins de ce lieu qui n'est pas un hameau, mais «une série de fermes éparses, de groupes isolés s'étendant sur une pente de la montagne qui barre Saurat au nord». La construction actuelle résulte du projet de 1897, dressé par l'architecte Saurret, architecte de la ville de Foix. Le projet est estimé à 10.700 Frs. L'école sera terminée en 1899. Cette école est la seule à être implantée en bord de route.

De taille modeste, elle possède un étage, pour le logement de l'instituteur, et deux travées de fenêtres. Une troisième travée est composée de la porte d'entrée et d'une petite fenêtre. Le préau, aligné à l'école, possède une baie à arc surbaissé, comme l'ensemble des ouvertures. Seule la petite fenêtre au dessus de la porte d'entrée a un linteau

sculpté. Les encadrements sont en briques et en pierre.

L'Ubac (La Cousteille)



L'école apparaît à l'ubac en 1867, avec la location d'une maison à la Cousteille. C'est M. Jean Maury Débauche dit Cassagnes et demeurant à Caillardé qui loue une bâtisse située à la Cousteille. En 1888, la section compte 350 habitants pour 45 enfants sur la section et on projette de louer une maison plus grande à Coumpoulong. La section de la Cousteille est composée des hameaux de Bellepente, Campelong, Ferrère, Touron et Besset, Bernecau, la Ruzole, Rordal, Ruspas, Mèlès, Bouyet, Ramounet et bien sûr la Cousteille. Un premier projet d'école de hameau apparaît 20 ans plus tard, mais ne verra pas le jour. Il faudra attendre 1901 pour que le projet de l'école actuelle voit le jour et que des plans soient dressés. Le site choisit est le lieu-dit la Couronne entre la Cousteille et Mèlès, sur une hauteur. La construction est terminée en 1905. Le bâtiment est relativement modeste, il se rapproche de l'école du Souleillan. Il comporte un étage, deux travées de fenêtres au niveau de la classe et une autre travée dans l'axe de la porte d'entrée. On ne trouve pas ici de préau dans la cour mais il est intégré au bâtiment. Les encadrements sont en briques et les arcs surbaissés. ■



PRIX DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Le 19 juin 2009 se tenait l'Assemblée Générale du Syndicat Mixte Départemental de l'Eau et de l'Assainissement.

À l'ouverture des débats, Augustin Bonrepaux, président du SMDEA déclarait: «Le Syndicat a été créé en 2005... Notre Syndicat de l'Eau et de l'Assainissement se trouve à une nouvelle étape de son développement. Christian Alvarez est le nouveau directeur du SMDEA. C'est un agent qui a déjà travaillé pour les services de l'Etat, et qui depuis une douzaine d'années travaille pour le département. Il avait en charge un des dossiers les plus délicats, celui de l'Action Sociale.....»

L'ordre du jour a abordé le point très important sur le prix de l'eau. À ce propos, dans son discours d'introduction, Augustin Bonrepaux précisait: «... Il y a un rapport d'information pour que nous puissions faire le point sur le prix de l'eau dans le département. Ensuite, le conseil d'administration réfléchira, proposera, et je souhaite que les tarifs 2010 soient votés par l'assemblée générale. Lorsque nous ferons des orientations budgétaires dans le courant du mois de novembre, vous voterez les tarifs qui s'appliqueront ensuite... Jusqu'au mois de septembre - octobre nous serons à l'écoute de toutes les suggestions qui pourront être faites...»

Ce rapport d'information fait état entre autres de propositions d'évolution tarifaire, et indique que de nombreuses communes appliquent un prix de l'eau qui ne reflète pas la réalité du service rendu.

«... Il est nécessaire que les usagers payent au SMDEA le coût du service rendu»

Il serait ainsi proposé pour 2010, d'établir un prix plancher à 0,90 €/m³ qui s'appliquerait à l'ensemble des abonnés.

Il n'y aurait pas d'augmentation pour ceux qui sont supérieurs à 1,50 €/m³.

L'agence de l'eau étudie la possibilité de fixer un prix minimum de 1 €/m³, pour pouvoir bénéficier d'aides dans le futur programme.

Selon le SMDEA, ces hausses permettraient de faire payer le juste prix du service aux abonnés, et les recettes supplémentaires ainsi dégagées permettraient de constituer un autofinancement nécessaire au financement des futurs investissements.

Pour l'assainissement, l'évolution pourrait être la même avec un prix plancher à atteindre de 1,32 €/m³, qui correspond au prix annoncé lors de la création du SMDEA, auquel a été ajouté le coût de la vie.

Une analyse similaire des tarifs en matière d'eau et d'assainissement devrait être réalisée à l'horizon 2012, pour définir la politique tarifaire à mener après cette échéance. **Parmi les pistes d'augmentation de recettes, ce rapport d'information prévoit:**

- de recenser les branchements qui ne sont pas facturés
- de remplacer les compteurs qui ont plus de 15 ans par des systèmes plus efficaces comme la «télé-relève»
- Les mises à jour des informations sur les abonnés
- Le développement du SPANC
- L'installation de compteurs sur tous les bâtiments municipaux comme le stipule le code général des collectivités territoriales
- Un forfait d'une dizaine d'euros pourrait être institué pour «frais de dossier» dès qu'il y a un changement de titulaire de l'abonnement.

Les délégués de la Commune de Saurat seront porteurs de la volonté de la municipalité de préserver au mieux les intérêts des habitants, mais aussi de participer à la nécessaire solidarité entre tous les adhérents au Syndicat ; ce sera la position défendue lors du prochain débat d'orientation budgétaire. ■

Station d'épuration et de développement durable

Crée à l'initiative de la mairie de Saurat avec une maîtrise d'oeuvre assurée dans un premier temps par la DDA, le chantier est exemplaire dans sa conception et les techniques employées. Confronté à une quasi absence d'assainissement, le village subissait un vrai problème de salubrité publique avec des eaux usées

directement évacuées dans les caniveaux. Dans ce contexte, les rejets rejoignaient le milieu naturel sans être traités au préalable. Aujourd'hui, le programme prend en compte la saisonnalité des variations de population et estime les besoins à 600 personnes l'hiver tout en restant efficace jusqu'à 1350 résidents l'été.





Le choix technique s'est rapidement porté vers la mise en place de lits plantés de roseaux en étages, sur une surface de 3 375 m². Le foncier a été mis à disposition par la commune, les ouvrages appartenant au SMDEA. Seul ce type d'installation pouvait raisonnablement s'adapter aux variations annuelles de popu-

lation, le roseau s'acclimatant rapidement aux efforts demandés. Un dégrilleur débarrasse les effluents des gros déchets avant de laisser les eaux alimenter le premier lit de roseaux, dont le drainage est facilité par des couches de sable de 80 cm d'épaisseur. A la sortie du deuxième lit, les rejets dans le milieu naturel,

autrement dit, dans le ruisseau Saurat, sortent avec une qualité bien supérieure aux normes exigées de manière classique en matière d'assainissement. L'ensemble des abonnés devra progressivement se raccorder dans les deux ans jusqu'à atteindre 410 habitations (soit un équivalent 1200 habitants !). ■

CONNAISSEZ-VOUS LES ANNEES... 09 ?



Quelques années 09 dans le monde, l'Ariège...et Saurat

- L'Everest fut atteint pour la première fois en 1909
- La première prison pour enfants fut créée à Aix en Provence en..... 1409
- Il y eut 24000 morts de froid à Paris en 1709
- Le roi Henri VIII épouse la veuve de son frère en..... 1509
- Le Parc Naturel des Pyrénées Ariégeoises (PNR) est créé en..... 2009
- Calvin est né en..... 1509
- Le chef Apache, Geronimo est mort en 1909
- Le Danube vit se dérouler la bataille de Wagram en..... 1809
- Le pape Innocent III lance la Croisade contre les Albigeois en 1209
- L'installation des papes en Avignon débuta en..... 1309
- Le futur président des Etats Unis Abraham Lincoln naquit en..... 1809
- Jean Marie Farina fonda la première fabrique d'eau de Cologne en 1709
- L'abbaye de Cluny fut fondée en 909
- La reine Jeanne de Castille fut enfermée pour démence en 1509
- Pierre Paul Riquet créateur du canal du Midi est né en 1609
- Le prix Nobel de littérature fut attribué pour la première fois à une femme en ... 1909
- Geffroy d'Ablis puis Jacques Fournier débutent les enquêtes de l'Inquisition en .. 1309
- Le casino d'Ax les Thermes fut achevé en 1909
- L'église de Saurat fut construite sur les restes d'une église du.....09° siècle
- Cela faisait un an en **1309** que Saurat avait reçu la charte qui resta en vigueur jusqu'à la Révolution.
- La population maximale de Saurat (5509hbts) fut atteinte 32 ans après..... 1809
- Les Ariégeois ont fêté l'année de l'Ariège le **09/09/09** (9 septembre 2009) à Foix.



Décharges illégales : du retard dans les fermetures

La Commission européenne a récemment écrit à tous les Etats membres pour leur rappeler leurs obligations en matière de fermeture des décharges illégales. Depuis le 16 juillet 2009, tous les Etats européens n'ayant pas obtenu de prorogations doivent prendre les mesures nécessaires pour se conformer à la directive n° 99/31 du 26 avril 1999 Concernant la mise en décharge des déchets Et en ce domaine, de nouvelles condamnations pourraient bien être à prévoir. Récemment en effet, la Commission européenne a intenté une action en justice contre l'Espagne, l'Italie, l'Irlande, la Grèce et... la France. Cette dernière a déjà été condam-



née par la Cour européenne le 29 mars 2007 pour avoir maintenu de nombreuses décharges illégales. Mais cette question semble encore plus inquiétante dans les 12 nouveaux Etats membres de l'Union européenne depuis mai 2004. Sur la base de statistiques de 2008, plus de 1 600 décharges ne répondraient pas aux normes européennes, trois pays seulement

ayant bénéficié de dérogations (Bulgarie, Pologne et Roumanie).

C'est pour cela que la Commune de Saurat s'est mis en conformité avec la réglementation en supprimant tout lieu de décharge sur son territoire.

Seule la déchèterie de Varilhes et celle d'Arignac sont habilitées à recevoir des déchets.

Le SMECTOM qui se charge de la collecte des déchets et des encombrants met tout en œuvre pour éviter la pratique (peu citoyenne et anti-écologique) des dépôts sauvages de gravats, ferrailles, carcasses de voitures, machines à laver, etc...). Pensez à utiliser leurs services (voir infos pratiques). ■

TRAVAUX

Depuis le mois d'avril, des travaux ont été accomplis sur la Commune. Certains sont très visibles, d'autres moins; quelques uns ont pu être réalisés grâce aux compétences acquises par les agents communaux, d'autres



ont nécessité de faire appel à des entreprises. C'est ainsi que l'éclairage de la «Maison d'Amount» a été mis en place, que le terre plein de Campagnole à l'entrée EST du village a été paysagé, que des puits secs rendus nécessaires pour l'évacuation du pluvial ont vu le jour à

Camou, que la mise en valeur du mur de l'Eglise a débuté (piquage et réfection des joints), que le mur de soutènement de la cour de l'école a été reconstruit en pierres pendant les vacances scolaires (ce qui a retardé l'aménagement de la place des Tilleuls), qu'un parc de



stationnement de véhicules a vu le jour à l'angle de la rue Boutaval, qu'une salle de classe a été refaite (murs et sol) ; le pont d'Aynat a été recalibré, un tronçon de la route du Souleihan a été élargi, sécurisé, goudronné ; le revêtement de la route de l'Ubac, maintenant régularisée, a été refait du pont de Pomiès à Carli en passant à La Cousteille et Mèlès ; il en est de même de la route du Bénans ; l'aire de jeu pour enfants a reçu un revêtement souple, une table de tennis de table a été installée à côté de l'aire multisports. Le gîte communal mis à disposition du médecin a été rénové de fond en comble.



Le déménagement des ateliers municipaux est terminé, offrant aux employés de meilleures conditions de travail. Ces bâtiments maintenant libérés sur la place de la Rende vont pouvoir accueillir du matériel municipal ainsi que celui que les associations mettront en commun pendant les festivités. ■





Ouverture de la bibliothèque

LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

La bibliothèque se trouve dans les locaux du PIC qui se propose d'en assurer la gestion et le fonctionnement.

D'abord en assurant une permanence pendant les horaires du PIC : le jeudi et le vendredi de 18

h à 19 h 30, pendant la période scolaire (Il est possible d'organiser d'autres séances à la demande) salle «Laurent Blazy», au premier étage de l'école de Saurat. Ensuite, en utilisant les compétences de ses membres pour gérer les entrées/sorties des ouvrages



et en faisant connaître la liste des ouvrages de la bibliothèque par l'intermédiaire de son site internet <http://valleedesaurat.free.fr/> ■

Contester le montant de ses impôts locaux

En cas de doute, nous vous conseillons de vérifier l'avis d'imposition (dégrèvements, exonérations) et les différents éléments qui servent à établir l'impôt. Pour vérifier la valeur locative cadastrale, demandez l'imprimé 6675-M délivré gratuitement par votre centre des impôts fonciers. Prenez ensuite rendez-vous auprès du centre des impôts fonciers, ou du centre des impôts (secteur d'assiette ou SIP) si ces missions lui ont été rattachées, pour connaître les données servant à établir votre taxe d'habitation et foncière (caractéristiques du local, abattements appliqués...).

- L'impôt est correct. Si vous rencontrez des difficultés finan-



cières, vous pouvez demander une remise gracieuse partielle ou totale. L'administration est libre de vous l'accorder ou non. En cas de refus, vous pouvez saisir le médiateur pour contester la décision.

- L'impôt est erroné. Le nombre de pièces ne correspond pas, les personnes à charges ont changé... Contestez par courrier recommandé avec avis de réception et demandez une révision de votre imposition. **Un conseil: payez votre impôt dans les délais.** Si vous obtenez gain de cause, le fisc vous remboursera le trop-versé. Sinon, vous devrez saisir le tribunal administratif. ■

LA POSTE

Voilà plus de un an déjà que les sauratois se sont mobilisés pour maintenir un service public de qualité de «La Poste» sur la Commune. Il y eut une première pétition qui recueillit plus de 1100 signatures durant les deux mois de l'été dernier: elle fut remise à Monsieur le Préfet ; vint ensuite une manifestation à Foix à laquelle participèrent de nombreux sauratois accompagnés des élus ; Madame le Maire, membre du collectif «La Poste» des élus de l'Ariège fut à l'origine de nombreuses initiatives pour faire connaître et diffuser le message des Sauratois : «Nous voulons le maintien



de la poste à Saurat». Ce combat vit son point d'orgue samedi 3 octobre (voir éditorial) ; **Des élus des autres communes du canton** conscients eux aussi de l'enjeu de cette consultation ont voulu exprimer leur solidarité vis-à-vis des sauratois dans leur combat pour le maintien de la Poste : ils ont apporté les résultats de la votation organisée dans leur commune. Sur

ces 14 communes qui ont tenu à manifester leur solidarité à Saurat, les résultats furent les suivants : 1782 voix pour le maintien du statut actuel de La Poste dans le Service Public, 16 voix contre et 2 bulletins blancs. La matinée se conclut bien entendu par un apéritif-dinatoire. Ces résultats globaux ont été amenés en début d'après-midi au chef lieu du Canton. Les Sauratois se sont exprimés ; espérons qu'ils seront entendus ! Le gouvernement Japonais, a pour sa part entendu les citoyens et est en train de revenir sur la privatisation des services postaux qui avait été engagée. ■